



TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME

EN VIGUEUR LE 15/10/24

TITANIUM

VÉHICULES AVEC
0-50 000 miles
(0-80 000 km)

GOLD

VÉHICULES AVEC
50 001 à 100 000 miles
(80 001-160 000 km)

SILVER

TRANSMISSION UNIQUEMENT
80 001 à 100 000 miles
(128 001 -160 000 km)

L'inscription aux Niveaux Gold ou Silver devra être effectuée au sein du kilométrage spécifié par niveau. Le Programme n'entrera en vigueur que 1 200 km (750 miles) après que le premier entretien admissible ait été exécuté. Tous les services doivent être effectués par un technicien professionnel dans un atelier de réparation agréé utilisant les produits Wynn's^{MD} et l'équipement Wynn's^{MD}. Les procédures de réparation appropriées doivent être suivies. La couverture maximale est limitée au montant de couverture spécifié par niveau. Le paiement est limité au temps de réparation forfaitaire accepté par l'industrie, multiplié par le taux de réparation affiché par l'atelier, ainsi qu'au coût raisonnable des pièces remplacées de même nature et de même qualité.

L'utilisation de kits contenant les composants requis répondra à l'exigence de qualification du produit.

MOTEUR - ESSENCE UNIQUEMENT	Moteur Niveau 1	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 16 000 km (10 000 miles)
	Produits admissibles :	80003 ou 83011
MOTEUR - ESSENCE UNIQUEMENT	Moteur Niveau 2	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 25 000 km (15 000 miles)
	Produits admissibles :	81610 ; et 80003 ou 83011
MOTEUR - ESSENCE UNIQUEMENT	Moteur Niveau 3	Titane 6 000 \$ (7 500 \$ CAD) Or 3 000 \$ (4 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	36632 ; et 80003 ou 83011
L'entretien doit être précédé et combiné avec des changements d'huile et de filtre ordinaires aux intervalles d'entretien suggérés par le fabricant à la fois avant le début du programme et lors de l'utilisation des produits Wynn's^{MD} admissibles approuvés.		
Couverture (moteurs à essence uniquement) : Pistons et segments, chaînes de distribution (à l'exception des chaînes tendues), pignons de distribution, lève-soupapes, chemises ou alésages de cylindre, tiges de poussée, paliers de turbocompresseur, axes de poignet et coussinets, arbres à cames et paliers, tiges et paliers de tige, pompe à huile, culbuteurs et pivots, vilebrequin et paliers, soupapes d'admission et guides. <i>Les joints d'étanchéité et les éléments d'entretien sont exclus.</i>		
CARBURANT - ESSENCE UNIQUEMENT	Niveau de carburant 1	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 12 000 km (7 500 miles)
	Produits admissibles :	67104B
CARBURANT - ESSENCE UNIQUEMENT	Essence Niveau 2	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 16 000 km (10 000 miles)
	Produits admissibles :	66901A
CARBURANT - ESSENCE UNIQUEMENT	Niveau de carburant 3	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 25 000 km (15 000 miles)
	Produits admissibles :	66901A ou 67104B, et l'un des éléments suivants : 68917, 61510, 69111, 69116, ou 69513
Couverture (moteurs à essence uniquement) : Injecteurs de carburant (limités aux dysfonctionnements dus aux dépôts uniquement) et soupapes d'admission PFI. La couverture de la soupape d'admission GDI nécessite un service de niveau de carburant 3 via le corps de papillon ou un service à dépression. La couverture du corps de papillon nécessite un service de niveau de carburant 1, 2 ou 3 et 58001, 58006 ou 40201. <i>Les convertisseurs catalytiques ainsi que les défaillances électriques des injecteurs et du corps de papillon sont exclus.</i>		
TRANSMISSION AUTOMATIQUE	Transmission automatique Niveau 1	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Argent 500 \$ (650 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	64401 ; avec 64506, 55701, A9501 ou 64611 ; et A530A
TRANSMISSION AUTOMATIQUE	Transmission automatique Niveau 2	Titane 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Or 1 000 \$ (1 500 \$ CAD) Argent 500 \$ (650 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	64401 avec 64506, 55701, A9501 ou 64611 ; ou utilisation du fluide de transmission A530A
Couverture : Composants lubrifiés contenus dans le boîtier ou le bloc de transmission. Le boîtier n'est couvert que si le dommage est causé par la défaillance d'un composant couvert à lubrification interne. Les joints d'étanchéité et les composants électriques ne sont pas couverts. <i>Le liquide de transmission devra être conforme aux spécifications du fabricant OEM.</i>		
CVT	CVT Niveau 1	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Argent 500 \$ (650 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	64401 ; avec 66001 ou 64611 ; et A550XA
CVT	CVT Niveau 2	Titane 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Argent 500 \$ (650 \$ CAD)
	Intervalle d'entretien :	Maximum 50 000 km (30 000 miles)
	Produits admissibles :	64401 avec 66001 ou 64611 ; ou A550XA
Couverture : Composants lubrifiés contenus dans le boîtier ou le bloc de transmission. Le boîtier n'est couvert que si le dommage est causé par la défaillance d'un composant couvert à lubrification interne. <i>Les joints d'étanchéité et les composants électriques ne sont pas couverts. L'admissibilité commence avec les modèles de l'année 2015. Le liquide de transmission devra être conforme aux spécifications du fabricant OEM.</i>		

Date rév. 10/24



TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME

DCT	DCT Niveau 1 Intervalle d'entretien : Produits admissibles :	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Argent 500 \$ (650 \$ CAD) Maximum 50 000 km (30 000 miles) 64401 avec 64611 ; et A5701
	DCT Niveau 2 Intervalle d'entretien : Produits admissibles :	Titane 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Argent 500 \$ (650 \$ CAD) Maximum 50 000 km (30 000 miles) 64401 avec 64611 ; ou A5701
Couverture : Composants lubrifiés contenus dans le boîtier ou le bloc de transmission. Le boîtier n'est couvert que si le dommage est causé par la défaillance d'un composant couvert à lubrification interne. <i>Les joints d'étanchéité et les composants électriques ne sont pas couverts. L'admissibilité commence avec les modèles de l'année 2015. Le liquide de transmission devra être conforme aux spécifications du fabricant OEM.</i>		
FREIN	Frein Intervalle d'entretien : Produits admissibles :	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Maximum 50 000 km (30 000 miles) 16203, 16303, 35401(A), 36032, or 53052(A)
	Couverture : Maître-cylindre, étriers, cylindres de roue et composants lubrifiés de la pompe. <i>Les plaquettes de frein, les mâchoires, les rotors, les joints et les joints qui fuient, les capteurs ABS et autres pièces électriques sont exclus. Remarque : La couverture est liée à une défaillance interne du fluide. Les pannes résultant de conditions externes ne sont pas couvertes.</i>	
LIQUIDE DE RERFROIDISSEMENT	Liquide de refroidissement Intervalle d'entretien : Produits admissibles :	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Maximum 50 000 km (30 000 miles) 19601 ; et A4601 ou 19201
	Couverture : ensemble de chauffage, pompe à eau, les bouchons de chemise d'eau et radiateur. <i>Les tuyaux, les colliers de serrage, les thermostats, les joints qui fuient et les composants du moteur sont exclus. Le liquide de refroidissement devra être conforme aux spécifications du fabricant OEM.</i>	
ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT	Rouage d'entraînement Intervalle d'entretien : Produits admissibles :	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Maximum 50 000 km (30 000 miles) A5801, 66303, 7116X, 7145X, ou 7185X. Les boîtes de transfert nécessitant de l'ATF sont couvertes lors de l'utilisation de l'ATF Wynn's^{MD}.
	Couverture : Composants lubrifiés contenus dans la transmission manuelle, la boîte de transfert ou le boîtier de différentiel. <i>Le boîtier, les roulements d'essieu, les joints universels, les soufflets de cardan, les joints homocinétiques et les joints qui fuient sont exclus, sauf s'ils sont endommagés en raison de la défaillance d'une pièce couverte.</i>	
PUISSANCE DIRECTION	Direction assistée Intervalle d'entretien : Produits admissibles :	Titane 4 000 \$ (5 000 \$ CAD) Or 2 000 \$ (2 500 \$ CAD) Maximum 50 000 km (30 000 miles) 10017, 10019, 10022 ou 20079 ; ou 62409, 64805 et liquide de direction assistée Wynn's^{MD} ou liquide de direction assistée approuvé par le fabricant d'équipement d'origine.
	Couverture : Composants contenus dans la boîte d'engrenages de la direction assistée ou la crémaillère et la pompe de direction assistée. <i>Les courroies, les tuyaux, les supports et les joints qui fuient sont exclus.</i>	

PORTÉE DU PROGRAMME DE COUVERTURE : Le PROGRAMME DE PROTECTION À VIE DU TITANE WYNN'S^{MD} (Programme) est conclu entre le preneur d'assurance et ITW PROFESSIONAL AUTOMOTIVE PRODUCTS – UNE DIVISION D'ILLINOIS TOOL WORKS INC. (ITW ProAP) et n'étend aucune garantie fournie par un constructeur automobile ou tout autre fournisseur de garantie. Ce programme est exclusif, remplace toutes les autres garanties et entrera en vigueur après l'expiration de la garantie OEM et de toutes les autres garanties. Toutefois, ITW ProAP paiera le montant de la franchise dans le cadre d'un contrat de service prolongé acheté par le consommateur, sous réserve des modalités et conditions contenues dans le présent document.

CONDITIONS : Le Consommateur ou une quelconque autre personne ne peut pas changer l'huile ou les lubrifiants dans le véhicule et ne peut pas effectuer ses propres entretiens et conserver la couverture du Programme. Les services d'entretien devront être effectués avec des intervalles d'entretien basées sur le kilométrage maximal pour le Niveau Titanium. Une période de grâce de 800 km (500 miles) sera prolongée afin de maintenir le programme actif sur le Niveau Gold uniquement. Si une couverture par une Garantie pour entretien chimique antérieure, un Plan de protection ou un autre Programme agréé après-vente d'entretien avec des produits chimiques existe, à l'exclusion de garanties OEM ou d'autres garanties prolongées, la couverture de versement dans le cadre de ce Programme se poursuivra à l'égard des niveaux proposés dans le présent document, tel que déterminé par le kilométrage du véhicule au moment de l'inscription au programme précédent, et à condition que le véhicule ait été entretenu conformément aux modalités du plan précédent.

KILOMÉTRAGE MINIMAL ADMISSIBLE : Un cumul annuel minimal de 8 000 km (5 000 miles) est requis pour initier et maintenir la couverture du Programme.

EXCLUSIONS : Sont exclus de la couverture du programme les véhicules qui ont été modifiés ou utilisés en compétition, les taxis, les autobus, les limousines, les véhicules de location, les véhicules des forces de l'ordre, les camping-cars, les véhicules équipés d'un chasse-neige, les véhicules de récupération ou du « marché gris », les véhicules dont le compteur kilométrique est inopérant ou inexact et les véhicules dont les titres sont reconstruits. La couverture n'est fournie que pour les automobiles, fourgonnettes, SUV et camionnettes légalement enregistrés avec un poids brut de 6 350 kg (14 000 lb) ou moins. (6 350 kg) ou moins. Les réclamations résultant d'une collision, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme, d'une contamination des liquides, d'un cas de force majeure, d'une guerre, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une congélation, d'une négligence, d'un manque d'entretien requis par le constructeur du véhicule rendent ce programme nul et non avenue. Les conditions préexistantes et les dommages aux composants du système avant l'entretien sont exclus. Dans le cas d'un véhicule loué, le locataire doit être le principal responsable des réparations et de l'entretien. Si le véhicule est utilisé pour le remorquage d'une remorque, un autre véhicule ou un objet, le véhicule couvert devra être équipé d'un ensemble de remorquage installé en usine, ou équivalent.

COUVERTURE ET PAIEMENTS : La défaillance d'une pièce couverte découlant directement d'un défaut mécanique ou de structure reconnu par le constructeur de quelle que façon que ce soit, notamment par des rappels publics ou des bulletins de service de l'usine, ou que le constructeur va réparer à ses frais ne sera pas couverte. Les taxes provinciales, taxes locales, frais d'entreposage, fournitures d'atelier, dépôts de reprise et diagnostics ne sont pas couverts. Pour que ce Programme demeure en vigueur, les reçus et les demandes de réparation pour l'entretien et les services admissibles doivent être fournis comme le prévoit ce Programme. Les coûts engagés pour les véhicules de location durant la réparation d'une pièce couverte ne sont pas couverts par ce Programme. **RÉSOLUTION DE CONFLITS :** Ce paragraphe de « règlement des différends » ne s'applique à aucun consommateur résidant dans la province de Québec. Tout conflit survenant dans le cadre de ce Programme doit être résolu par arbitrage, lequel doit avoir lieu à Lakeland, Floride, et conformément aux règlements de l'Association américaine d'arbitrage. Chaque partie doit payer les frais et dépenses de son arbitre et la moitié des dépenses du tiers arbitre mutuellement acceptables. Le niveau de paiement du plan indique la couverture maximale disponible pour un système spécifique pendant la durée de vie du véhicule. Wynn's se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser ou de limiter la couverture de tout véhicule, marque ou modèle identifié comme ayant des problèmes mécaniques connus, des avis de rappel ou des défauts techniques. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les véhicules ayant des antécédents de problèmes récurrents ou de problèmes signalés par le fabricant qui peuvent nuire aux performances ou à l'utilisation sûre des produits Wynn. Les décisions de prise en charge seront fondées sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la prestation.

PROCESSUS DE RÉCLAMATION : Avant d'effectuer toute réparation, initiez une demande de réclamation auprès de l'administrateur des réclamations du programme sur www.wynnstitanium.com ou par courrier à ITW Professional Automotive Products, 3606 Craftsman Blvd., Lakeland, FL 33803. **TOUTE RÉPARATION EFFECTUÉE SANS AUTORISATION PRÉALABLE DE L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS DU PROGRAMME NE SERA PAS COUVERTE PAR LE PROGRAMME ET ANNULE TOUTE COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE.** Toutes les commandes de réparation de service montrant que le véhicule a été entretenu conformément aux termes et conditions du Programme spécifiés dans ce document, les commandes de réparation de service qualifié indiquant que le véhicule a été entretenu tel que requis par les modalités d'un programme de protection précédent (à l'exclusion des garanties des fabricants OEM et des garanties étendues payées par le consommateur), une preuve de plan de protection précédente (le cas échéant), un énoncé complet des dégâts avec estimation des réparations, la vérification de la date d'achat du véhicule ou du contrat de location (si le véhicule est loué) et, si exigée, la/les pièce(s) endommagé(s) avec un échantillon du fluide du système, devront être fournis à l'Administrateur des réclamations du Programme. Le fait de ne pas fournir tous les dossiers, pièces ou échantillons demandés rendra la couverture du présent programme nulle et non avenue. Seuls les véhicules opérés et réparés aux États-Unis et au Canada seront admissibles dans le cadre de ce Programme de couverture. Ce programme fournit aux Consommateurs des droits juridiques spécifiques; d'autres droits peuvent être applicables dans l'état ou la province de résidence du Consommateur. Ce programme est transférable si le véhicule change de propriétaire. Les modalités et conditions du Programme peuvent être sujettes à changement sans préavis.